



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.28
26 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : M. Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant
des mesures d'urgence

3. Moyens de mise en oeuvre

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné les paragraphes 102 et 103 du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ___e séance, le __ juin 1997.

2. À la même séance, le Comité a approuvé les amendements ci-après et a recommandé que l'Assemblée générale adopte les paragraphes ainsi modifiés :

a) Le paragraphe 102 révisé se lirait comme suit :

"102. Il est urgent de mettre au point des outils peu onéreux de collecte et de diffusion de l'information à l'intention des décideurs à tous les niveaux, en renforçant les activités de collecte, de compilation et d'analyse des données, notamment, selon qu'il conviendra, celles ventilées par sexe, par exemple celles, destinées à servir à la planification et à l'exécution des programmes, qui mettent en lumière le travail non rémunéré des femmes. À cet égard, on s'attachera particulièrement à apporter un appui aux centres de données scientifiques et techniques nationaux et internationaux en les reliant par des moyens de communication électronique appropriés."

b) Le paragraphe 103 révisé se lirait comme suit :

"103. Il faut créer des conditions qui soient favorables au renforcement des capacités nationales dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information, surtout dans les pays en développement, et qui rendent plus facilement accessible au public l'information sur les problèmes environnementaux mondiaux, en employant des moyens appropriés tels qu'une infrastructure hautement perfectionnée en matière d'information et de communication relatives à l'environnement planétaire, en tenant compte des particularités de chaque pays et en ayant recours, le cas échéant, à des outils tels que systèmes d'information géographique et techniques de transmission d'images vidéo, y compris la cartographie à l'échelle mondiale. La coopération internationale revêt ici une importance primordiale."
